

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 8 septembre 2020, à la Salle des Quatre-Coins de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame la secrétaire-trésorière, adjointe Cindy Paquin est présente.

2020-09-201 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 3.10.1 Dossier évaluation
- 3.10.2 Soumission pour l'ancien quai municipal
- 3.15 Retirer la partie rechargement de certaines rues pour le mettre au point 3.15.1
- 3.15.1 Rechargement de certaines rues

Adoptée

2020-09-202 Adoption du procès-verbal d'août

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 août en modifiant la résolution 2020-08-187 :

2020-08-187 Projet domiciliaire

Attendu que la municipalité est promoteur d'un projet domiciliaire pour des maisons unimodulaires sur la rue du Parc;

Attendu que le conseil nomme monsieur le maire Réjean Guay à titre de maître d'œuvre du projet pour faire la préparation des terrains, l'installation des ponceaux, la conception de la rue, l'installation de la tuyauterie pour les installations septiques et autres;

Attendu que monsieur le maire a fait l'achat de lampadaires et l'installation sera faite par Hydro-Québec;

*Attendu qu'il sera installé des Enviroseptic avec champ de polissage latéral pour les 10 terrains et que les entrepreneurs Excavation St-Amant et Location Dumco **finaliseront les travaux sous peu;***

Attendu que le conseil mandate la compagnie Tecknicol dont l'ingénieur est M Luc Richard pour la modification des plans de Norinfra pour l'installation de champs de polissage latéral, et qu'il n'y aura pas de suivi des travaux et certificat de conformité à la fin des travaux par un ingénieur;

Attendu que monsieur le maire Réjean Guay était le surveillant des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc pour se rendre sur les 10 terrains en 2019 et que les travaux ont été réalisés par Galarneau.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'autoriser tous les travaux réalisés et ceux qui seront finalisés pour le projet domiciliaire. Tous les travaux ont été réalisés par les entrepreneurs et ont été faits en collaboration avec monsieur le maire.

Adoptée

Adoptée

2020-09-203 Liste des chèques émis

Il est proposé par madame Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter la liste des chèques émis du numéro C2011439 à C2011462 et les paiements directs du numéro P2000124 à P2000130.

Adoptée

2020-09-204 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée, du numéro de chèque C2011463 à C2011484 et des paiements directs numéro P2000131 à P2000141.

Adoptée

2020-09-205 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter les dépenses salariales telles que présentées.

Adoptée

2020-09-206 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée

Adoptée

2020-09-207 Virée de la rue Beaupré

Attendu que la municipalité a eu une demande de la MRCVO afin de faire une virée, car au dire de la MRC le propriétaire du lot 4 592 614 ne voulait plus que le camion à poubelles se vire dans sa cour;

Attendu que l'employé de la voirie et le maire se sont rendus chez le propriétaire du lot 4 592 614 afin de voir si les dires de la MRCVO étaient véridiques;

Attendu que le propriétaire du lot 4 592 614 nous mentionne qu'il n'a jamais été question de ne plus virer dans sa cour;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que le propriétaire du lot signera une entente avec la municipalité pour autoriser tous les services publics à virer dans sa cour. La municipalité s'engage à lui fournir 2 voyages de gravier et le propriétaire s'engage lui-même à étendre le gravier afin de solidifier le terrain pour faciliter les transports à se virer dans sa cour en plus de signer une entente.

Adoptée

2020-09-208 Dérogation lot 5 460 055

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter la dérogation pour le bâtiment principal et que lorsqu'il y aura une modification aux bâtiments secondaires, les normes applicables à ce moment devront être appliquées.

Adoptée

2020-09-209 Génératrice (mine Lapa)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de ne pas procéder à l'achat de la génératrice, car elle ne convient pas à nos besoins.

Adoptée

2020-09-210 Prix de gravier

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que les prix pour la vente de gravier soient :

- MG20 5.75\$ la tonne
- Pierre nette 11\$ la tonne
- Poussière de roche 4\$ la tonne

Adoptée

2020-09-211 Avis de motion

Madame la conseillère Chantal Thibault donne maintenant avis de motion pour un projet de règlement pour un emprunt au surplus accumulé pour l'installation septique du 941, St-Paul Sud.

Adoptée

2020-09-212 Demande de M Daniel Tardif

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que monsieur Tardif reçoive 5 voyages de MG20 pour son chemin privé. La municipalité ne fera pas d'entretien d'été et d'hiver. M Tardif devra assumer l'épandage du gravier et les entretiens d'été et d'hiver.

Adoptée

2020-09-213 **Déneigement des rues privées et des entrées municipales**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées :

- Authier
- Cloutier
- des Sapins
- de la Baie
- des Trembles
- des Îles
- du Sommet
- Paul-Matteau

Et les entrées municipales :

- Garage municipal
- Bureau municipal
- Caserne
- Point d'eau Quatre-coins
- Point d'eau chemin du Lac-Malartic
- Point d'eau chemin du Lac-Mourier
- Garage Sentier de la nature
- HLM

Adoptée

2020-09-214 **Mme Diane Therrien- algues vertes**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'informer Mme Therrien que la municipalité fait, depuis cette année, la vidange des installations septiques et s'assure que les citoyens se conforment. Rien n'indique que les algues proviennent du secteur, elles peuvent provenir aussi d'ailleurs que du Lac Malartic.

Adoptée

2020-09-215 **M Claude Marseille**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter que s'il y a un nouveau développement domiciliaire sur la rue des Pionniers de Gestion Immobilière La Prairie, le conseil accepte de tarifier seulement la valeur foncière de tous les terrains ainsi qu'une fois pour tous les autres services pour l'ensemble de tous les terrains.

Une fois un terrain vendu, l'acquéreur assumera le total des taxes pour sa propriété.

Adoptée

2020-09-216 **Vente des terrains**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de vendre le terrain numéro 2 998 226 au prix de l'évaluation municipale ou au plus offrant tout en considérant la résolution 2020-08-189 et de vendre ensemble les lots numéro 3 163 192, 2 999 985 et 2 999 999 au

prix des évaluations municipales ou au plus offrant tout en considérant la résolution 2020-08-189.

Les soumissions devront être dans une enveloppe scellée, contenant tous les documents, et seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2020 à 15h.

Adoptée

2020-09-217 Dossier évaluation municipale FQM- MRCVO

Considérant un changement de firme d'évaluation municipale depuis le 1^{er} janvier 2020 de la Société d'analyse immobilière à la FQM;

Considérant que les municipalités concernées ont demandé d'obtenir tous les dossiers papier à la suite de la numérisation;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva recevait au minimum une mise à jour par mois par la SAI;

Considérant la pandémie et toutes les mesures d'hygiène mises en place;

Considérant que le 1^{er} septembre 2020, il n'y a toujours aucune mise à jour reçue;

Considérant que la présence des employés pour faire les mises à jour des permis et mutations a débuté le 1^{er} septembre à Rivière-Héva;

Considérant que le 15 septembre, l'évaluateur de la FQM déposera un sommaire du rôle d'évaluation;

Considérant qu'il n'y a eu aucune mise à jour reçue depuis janvier 2020 à ce jour, le total des valeurs imposables aura un impact sur le budget 2021;

Considérant que les comptes de taxes qui seront envoyés en février 2021 ne représenteront pas la réalité pour les citoyens ayant obtenu un permis dont les travaux ne sont pas évalués;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de demander à la MRCVO que l'évaluateur de la FQM prenne les moyens nécessaires pour respecter les objectifs de départ.

Adoptée

2020-09-218 Soumission pour l'ancien quai municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'offre de M André Gosselin pour l'achat de l'ancien quai municipal au montant de 1 900\$. De plus, il y aura les 4 attaches en fer pour lever le quai.

Adoptée

2020-09-219 M Claude Morin – vidange de fosse

Considérant que la municipalité informe les citoyens par le journal La Croisette, Facebook Rivière-Héva, le site Web, avis joint au compte de taxes et autres pour les informer de la vidange des fosses 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que M Morin devra assumer sa facture de vidange en plus de la tarification sur son compte de taxes.

Adoptée

2020-09-220 Mme Dolorès Moreau – vidange de fosse

Considérant que la municipalité informe les citoyens par le journal La Croisette, Facebook Rivière-Héva, le site Web et autres pour les informer de la vidange des fosses 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que Mme Moreau devra assumer sa facture de vidange en plus de la tarification sur son compte de taxes.

Adoptée

2020-09-221 Démission de Kim Trottier à la maison des jeunes

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Kim Trottier à titre d'animatrice à la maison des jeunes.

Adoptée

2020-09-222 Femme de ménage

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'engager Mme Madelaine Vaugeois à titre de femme de ménage pour le bureau municipal et la bibliothèque. Mme Vaugeois sera salariée au taux discuté en séance de travail. Il y aura une probation d'un mois et la municipalité fournira les produits nettoyants.

Adoptée

2020-09-223 Achat de pneus pour le tracteur et rechargement de certaines rues à certains endroits

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la soumission de Kubota pour l'achat des pneus avant du tracteur au montant de 499.78\$ taxes incluses.

Adoptée

2020-09-224 Rechargement de certaines rues

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser des travaux de rechargement sur certaines rues à certains endroits et sera prévu d'ici peu sur le chemin des Merles, la rue du Quai et le chemin du Portage.

Adoptée

2020-09-225 Appui à la Ville de Malartic pour les services ambulanciers

RÉSOLUTION 2020-09-237

Le syndicat des paramédics demande la fin des horaires de faction à Malartic et Amos

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue présente un profil particulier, notamment en raison des grandes distances qui séparent les principaux établissements de santé sur son territoire et avec les établissements de santé universitaires de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic compte près de 3 300 habitants et la Municipalité de Rivière-Héva compte 1 655 habitants, que leurs services préhospitaliers d'urgence comptent seulement la couverture ambulancière d'un véhicule et que les équipes de paramédics (techniciens ambulanciers) fonctionnent selon des horaires de travail de faction 7/14 en disponibilité 24/24, sept jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE les délais de réponse augmentent de façon considérable selon les conditions lorsque les paramédics travaillent selon un horaire de faction;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années le nombre d'appels a augmenté sur le territoire de la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QU'au moment où la ressource de Malartic est occupée sur le territoire et que la Centrale 911 fait appel au véhicule le plus près en provenance de régions environnantes, les risques pour la population, en raison des délais d'attente, sont énormes et pourraient contribuer à hausser les taux de décès;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention des pompiers premiers répondants à Malartic et Rivière-Héva font partie de la chaîne d'intervention préhospitalière, mais ne permet en aucun cas le transport des victimes ou le remplacement d'une intervention ambulancière;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers premiers répondants de la Ville de Malartic et de la Municipalité de Rivière-Héva effectuent plus de 75 interventions par année, soit près de deux interventions par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva sont grandement préoccupées par la sécurité de leurs citoyennes et citoyens et demandent une révision complète des effectifs ambulanciers sur leur territoire et l'ajout de nouvelles ressources;

CONSIDÉRANT QUE la Ville appuie depuis plusieurs années déjà les démarches de divers intervenants afin d'obtenir la fin des horaires de faction et l'ajout d'un véhicule afin d'éviter la « découverte pour Malartic et Rivière-Héva »;

CONSIDÉRANT QUE malgré les différentes demandes et démarches, aucun changement n'a été apporté depuis plusieurs années à la desserte ambulancière pour Malartic et Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva considèrent que leurs citoyens ont le droit d'obtenir une couverture adéquate et comparable au reste de la province;

CONSIDÉRANT QU'un évènement récent impliquant un décès démontre l'urgence de la situation en matière de desserte ambulancière sur le territoire de la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva;

IL EST RÉSOLU

D'INTERPELLER monsieur le premier ministre du Québec François Legault, monsieur le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé et monsieur le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, monsieur Pierre Dufour, afin de mettre fin immédiatement aux horaires de faction dans la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva et d'ajouter un véhicule ambulancier afin d'éviter la « découverte » des services préhospitaliers d'urgence;

D'APPUYER la démarche du Syndicat des paramédics afin d'obtenir une rencontre avec la présidente directrice générale (PDG) du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue) afin d'établir le portrait actuel de la situation des villes de Malartic et d'Amos en vue de la prochaine rencontre pour l'analyse et la révision complète des effectifs ambulanciers sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue à l'automne 2020;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux autorités des municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de La Vallée-de-l'Or, de Témiscamingue et de Rouyn-Noranda, à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'aux municipalités de Malartic, Amos et Rouyn-Noranda (quartier Cadillac) afin d'appuyer la Ville de Malartic dans cette démarche;

Adoptée

DIVERS

COMPTE RENDU DES ÉLUS

Chacun des élus informe des rencontres dont ils ont assisté et de leurs dossiers respectifs

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-09-226 **Levée**

À 20h03, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière, adjointe

Réjean Guay
Maire